



HAL
open science

DANTE - Laboratoire droit des affaires et nouvelles technologies

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. DANTE - Laboratoire droit des affaires et nouvelles technologies. 2014, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02033158

HAL Id: hceres-02033158

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033158>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Droit des Affaires et des Nouvelles Technologies

DANTE

Sous tutelle des
Établissements et organismes :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines -

UVSQ



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Cyril NOURRISSAT, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Droit des Affaires et des Nouvelles Technologies
Acronyme de l'unité :	DANTE
Label demandé :	EA
N° actuel :	4498
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Muriel CHAGNY et M ^{me} Mélanie CLEMENT-FONTAINE
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Muriel CHAGNY et M ^{me} Mélanie CLEMENT-FONTAINE

Membres du comité d'experts

Président :	M. Cyril NOURISSAT, Université Lyon 3
Experts :	M. Stephane CAPORAL, Université de Saint Etienne M. Philippe NEAU-LEDUC, Université Paris 1 M ^{me} Claire VIAL, Université Montpellier 1 (représentant du CNU)
Délégué scientifique représentant de l'AERES :	M ^{me} Anne CAMILLERI
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Christian DELPORTE, université M. Jacques POTHIER (directeur adjoint de l'École Doctorale n° 538 CRIT)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Depuis sa création, le laboratoire DANTE inscrit sa recherche principalement en droit des affaires en liaison avec les nouvelles technologies. Mais il fédère au-delà l'ensemble (ou presque) des juristes privatistes de l'UFR ainsi que des historiens du droit. Attaché à des recherches de type transversal, il accorde donc une place à des regards croisés avec d'autres disciplines juridiques ou non (sociologie, économie, informatique, médecine...). Ainsi, hors le droit des entreprises, ont pu être abordées des questions susceptibles d'intéresser les chercheurs relevant de diverses disciplines et spécialités (ex. Le Saint-Quentin de la Bioéthique consacré au « Désir d'enfant contrarié » en avril 2010, sous la direction scientifique de M^{me} Clara BERNARD-XEMARD et réunissant juristes, psychanalystes, pédopsychiatres).

Toujours depuis sa création, le laboratoire DANTE a été amené à conclure des contrats de recherche avec des institutions publiques (par ex. contrat avec la Commission européenne sur les biotechnologies et le public européen, 1995-1998). Cette démarche s'est poursuivie tant dans le domaine de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies que dans celui du droit de la concurrence et des contrats ou du droit de l'arbitrage et du commerce international.

Bien que confrontés à divers départs (réussite aux concours et autres mutations), les effectifs du laboratoire DANTE ont crû de manière régulière que ce soit avec l'arrivée d'enseignants chercheurs titulaires, de doctorants ou de docteurs ainsi que de praticiens engagés dans des activités de recherche et de publication. Au jour de cette visite, le laboratoire DANTE accueille une dizaine de professeurs, une dizaine de maîtres de conférences (dont 6 HDR), 4 professeurs associés, une trentaine de doctorants et une quarantaine de chercheurs associés. On observera que dans le dossier transmis, les données chiffrées ne se recoupent pas forcément de manière exacte.

Le laboratoire dispose de locaux bien identifiés au sein de la Faculté de droit, à proximité immédiate de ceux du laboratoire de droit public (VIP), ce qui permet certaines mutualisations (surveillance des bibliothèques par exemple).

Équipe de direction

Co-direction : M^{me} Muriel CHAGNY et M^{me} Mélanie CLEMENT-FONTAINE

Nomenclature AERES

SHS2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	29	29
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
TOTAL N1 à N6	30	30

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	43	
Thèses soutenues	18	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	20

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le laboratoire DANTE se présente comme un laboratoire dynamique, dont le rayonnement scientifique national et international est établi. Il entretient des relations étroites, pour partie institutionnalisées, avec le monde académique et avec celui de la pratique. En ce sens, il a su développer une politique contractuelle réelle et efficace nonobstant (ou, peut-être, en raison) le faible accompagnement dont il a pu bénéficier de la part de sa tutelle.

Ce rayonnement tient naturellement à la renommée individuelle de plusieurs de ses enseignants-chercheurs mais aussi à la qualité de sa production scientifique collective. Il est à souligner que les jeunes chercheurs sont pleinement intégrés à l'unité et tout est fait pour favoriser leur réussite.

Le « portage » fort du laboratoire par quelques uns pallie l'absence de formalisation de son organisation et de son fonctionnement. On peut cependant s'interroger sur la pérennité de cet état de fait, notamment en raison des défis qui se présentent pour ce laboratoire. On pense ici à la place qui sera la sienne dans le cadre de l'Université Paris-Saclay. Il ne peut donc qu'être souhaité que les autorités de l'UVSQ et celles de la future Université sauront pleinement accompagner le laboratoire dans cette mutation et ainsi l'aider à poursuivre et confirmer sa place dans le paysage de la recherche juridique française et internationale.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le laboratoire DANTE a réussi à fédérer la quasi totalité des enseignants-chercheurs en droit privé de l'université sans pour autant dévoyer son identité. L'étoffement récent des effectifs devrait lui bénéficier en lui donnant une taille critique, se traduisant en particulier dans le domaine de la direction de thèses : le nombre de soutenances de thèses est en augmentation (actuellement 20 soutenances) et ce mouvement devrait se poursuivre dans la mesure où davantage d'enseignants-chercheurs seront amenés à encadrer des thèses. La volonté affichée, dans le projet à 5 ans, de poursuivre et développer la politique d'accueil et d'accompagnement des jeunes chercheurs devrait encore renforcer le caractère attractif du laboratoire pour les étudiants souhaitant s'inscrire en thèse et ainsi contribuer au rayonnement de l'UVSQ (et, demain, de Paris-Saclay) dans les disciplines juridiques.

Les ressources financières de l'unité apparaissent comme substantielles. Elles devraient s'accroître grâce à la recherche de financements extérieurs dans un contexte marqué par la nécessaire diminution du budget de fonctionnement de l'ensemble des laboratoires de l'Université. Le laboratoire DANTE en a, en effet, une particulière conscience et, bénéficiant de l'expérience qu'il a progressivement acquise en matière d'appels à projets de recherches sur fonds publics (GIP, ANR...) ou de partenariats avec le privé, s'inscrit résolument dans cette démarche.

On peut aussi percevoir que le laboratoire DANTE a pleinement pris la mesure des enjeux de l'Université Paris-Saclay, ayant déjà créé des synergies avec d'autres unités de recherche des différentes universités concernées.

Points faibles et risques liés au contexte

Le nombre de thèses demeure encore relativement faible au regard du nombre de directeurs de recherche potentiels. Cette fragilité devrait disparaître dès lors que plusieurs enseignants-chercheurs HDR sont arrivés récemment, sauf à ce que l'université continue à n'allouer qu'un très faible nombre de contrats doctoraux à répartir au sein des disciplines juridiques, le financement CIFRE ne pouvant être la règle.

En lien avec la précédente remarque, le comité ad hoc de classement des demandes de contrats doctoraux constitue un premier pas, un véritable effort de rationalisation de la demande mais ne paraît pas en l'état actuel présenter toutes les garanties de transparence et d'impartialité qui s'imposent. Là encore, les améliorations à apporter devraient obliger l'université à prendre davantage en compte les besoins et attentes des disciplines juridiques.

Enfin, il apparaît nécessaire et souhaitable que le laboratoire DANTE se dote d'un véritable règlement intérieur et de statuts afin d'afficher une gouvernance dont les ressorts seront compréhensibles par la tutelle et rassurant pour elle (notamment, en cas de départ au titre des mutations) et devrait ainsi conduire cette dernière à le doter enfin de moyens en personnel BIATOS de nature à permettre de renforcer la communication du Dante (mise à jour du site,

newsletters), à assurer la veille des appels d'offres (ANR et européens notamment) et le suivi des conventions qui seront autant d'atout dans le contexte de l'Université Paris-Saclay.

Recommandations

Elles portent sur les points de fragilité précédemment évoqués.

Pour le laboratoire, il faudrait se doter d'un comité de demandes des contrats doctoraux plus transparent et permettant ainsi de tirer profit de l'élargissement du vivier des potentiels directeurs de recherche, adopter un règlement intérieur et/ou des statuts permettant à l'institution de survivre aux hommes et aux femmes qui la composent. L'enjeu de cette formalisation est alors d'apporter davantage de stabilité au laboratoire sans nuire pour autant à la souplesse voulue par ses membres.

Pour la tutelle, et sans revenir sur la question de l'allocation de contrats doctoraux dont on sait qu'elle n'est pas totalement entre ses mains, il serait souhaitable d'assurer enfin une véritable politique d'accompagnement de ce laboratoire, notamment dans la perspective de l'Université Paris-Saclay dont les enjeux ont été pleinement intégrés par son équipe, en particulier, par exemple, par l'attribution d'un personnel administratif à temps plein qui lui permettrait de poursuivre efficacement dans la stratégie (en partie contrainte jusque-là) consistant à financer la recherche de l'unité par des apports extérieurs, y compris en provenance du secteur privé.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'ensemble des enseignants-chercheurs de l'unité publie régulièrement, que ce soit des manuels, des ouvrages individuels et collectifs, des articles... Les travaux produits à titre individuel sont de qualité, sont publiés dans les meilleures revues et obéissent aux canons scientifiques. S'agissant de la recherche collective, le nombre de travaux est tout aussi important. Ces travaux portent en particulier sur les nouvelles technologies, spécialement la dématérialisation, ou sur l'arbitrage ou la concurrence, matières particulièrement novatrices ayant un évident retentissement international. On relèvera notamment l'organisation de vingt colloques. La qualité scientifique de ces travaux produits à titre collectif est associée à une diffusion, y compris par la voie numérique, très bien assurée.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le laboratoire DANTE a acquis, ces dernières années, une grande notoriété liée à la renommée de ses enseignants-chercheurs et à la qualité de sa production scientifique. Cette forte reconnaissance et cette bonne visibilité académique devraient se confirmer grâce à la poursuite d'une politique d'appartenance à des réseaux reconnus sur le plan national et sur le plan international : contrats ANR Lise et Prosodie ; Conventions GIP Réparation des dommages concurrentiels et projet Ecocide ; projet collaboratif dans le cadre du 7^{ème} PCRD (FP7-SSH-2013-2), sous la coordination de l'Institut Universitaire Européen ; participation à des réseaux nationaux et internationaux (ex. Trans-Europe-Experts, GRERCA, Osservatorio permanente sull'applicazione delle regole di concorrenza) ; 40 participations à des colloques à l'étranger, des publications dans des revues étrangères et en langue étrangère, accueil comme professeurs invités, contributeur et initiateur de projets au sein de Paris Saclay (Département, Maison des sciences de l'homme, les Lidex ISIS et ISN) sont autant de facteurs qui renforcent le rayonnement et l'attractivité académiques.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

On ne peut que constater une forte insertion dans l'environnement professionnel du laboratoire DANTE. En attestent l'existence de plusieurs partenariats avec le monde judiciaire et l'entreprise, mais aussi un nombre important de contrats CIFRE et dont les bénéficiaires soulignent qu'ils sont bien suivis. Par ailleurs, plusieurs membres du laboratoire apparaissent comme de véritables experts reconnus dans leur domaine, ce qui donne de la visibilité à l'unité et accroît sa notoriété. On notera enfin que l'unité travaille avec 4 professeurs associés et une quarantaine de chercheurs associés.

Les partenariats vont bien au-delà. Outre des relations assez classiques avec les juridictions, les avocats ou certaines organisations et institutions (Cour d'appel de Versailles, Chambre de commerce internationale, Avocats Conseils d'Entreprises, Commission d'examen des pratiques commerciales, École Nationale de la Magistrature, Office of Harmonization for the Internal Market ...), différents rapports d'études et d'expertises ont été rédigés avec et/ou à destination des milieux professionnels (Commission européenne au sein de l'association Trans-Europe Experts, les Organismes de formation professionnelle comme l'AFEC, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes DGCCRF...). On relèvera aussi la participation à l'Institut VeDeCoM, Institut d'Excellence pour une Énergie Décarbonée du Plan d'Investissement d'Avenir, fédérant les principaux laboratoires experts dans ce domaine, plusieurs grands industriels dont Renault, Peugeot-Citroën, Valeo, Continental, et plusieurs PME. Enfin, le laboratoire a pris l'initiative ou participé à de nombreuses manifestations ou actions de formation à destination des milieux professionnels et ainsi contribué de manière substantielle à asseoir la notoriété du laboratoire dans les milieux professionnels, ce qui explique notamment l'obtention de plusieurs conventions CIFRE.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le laboratoire DANTE est structuré en plusieurs pôles de recherche correspondant aux domaines d'expertise qui sont les siens. Dans la continuité de l'organisation antérieure du laboratoire, quatre thèmes de recherche se dégagent : « Contrats et Marchés » (ex Droit des contrats et du droit de la concurrence) ; « Droit et Techniques » (ex Propriété intellectuelle et droit des biotechnologies), Arbitrage (ex Institut de droit des affaires internationales) et « Attractivité du droit français » (ex Observatoire d'analyse économique du droit).

Cette structuration se veut souple, refusant le cloisonnement entre les membres du laboratoire, chacun ayant vocation à être associé à n'importe quelle recherche s'il en exprime le souhait. Il s'agit là d'un vecteur essentiel pour mener à bien des actions transversales entre les différents pôles et même au-delà de manière à fédérer l'ensemble des membres du laboratoire (v. notamment l'ouvrage collectif sur la simplification du droit ou encore l'Atelier de jurisprudence lié à la Cour d'appel de Versailles). On observera que, d'après le dossier, tous les membres publiants ne paraissent pas se rattacher prioritairement à l'un des thèmes.

La moyenne annuelle de quatre réunions de l'assemblée plénière de l'unité paraît largement suffisante pour effectuer un bilan régulier, rappeler les actions entreprises, celles qui restent à conduire, susciter les initiatives et envisager l'organisation d'actions nouvelles. Des assemblées générales restreintes aux enseignants-chercheurs titulaires ou, plus fréquemment, dans la logique d'une organisation pensée en vue de relayer les projets et suggestions des jeunes chercheurs et, plus généralement d'être à leur écoute, réservées aux jeunes chercheurs sont également organisées au gré des besoins. Un conseil informel de laboratoire réunit périodiquement les principaux animateurs des thèmes de recherche ciblés et transversaux ainsi que la direction du laboratoire. Enfin un comité *ad hoc*, composé de la direction du laboratoire et d'un représentant de chaque master de droit privé, a été constitué pour effectuer, à partir du dossier et d'une audition, une sélection et un classement des candidats présentés par le laboratoire en vue de l'obtention d'un contrat doctoral.

Comme déjà souligné, cette structure informelle est bien connue des enseignants-chercheurs en place. Mais elle est probablement plus difficile à saisir par les nouveaux arrivants et, en tout état de cause, en cas de renouvellement, ce qui implique la nécessité d'en décrire l'organisation et le fonctionnement dans des statuts et dans un règlement intérieur.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Les Masters 2 de la Faculté de droit portent sur des domaines au cœur des recherches du laboratoire DANTE, ce qui crée une synergie favorable à de nouvelles vocations pour la recherche. Les doctorants sont issus en partie de ces masters qui sont, par ailleurs, dirigés par des membres du laboratoire. La « filiation » entre les formations de Master 2 et le laboratoire DANTE assure son attractivité de base mais laisse entière la question d'une attractivité hors de cette sphère naturelle. Ainsi, on relèvera que DANTE est très impliqué dans la formation des étudiants des masters de l'université, en particulier ceux qui lui sont adossés. Sa bibliothèque est d'ailleurs ouverte aux étudiants de M2 et ces derniers sont conviés aux conférences d'actualité. En ce sens, attirés par la recherche, les étudiants des M2 adossés à l'unité deviendront des doctorants puis des docteurs dont le sentiment d'appartenance à l'unité devrait encore se renforcer à l'avenir.

Le laboratoire DANTE a été amené à instaurer des activités de formation aux doctorants que ne propose pas l'ED CRIT - ED 538 et que les doctorants appellent de leurs vœux. Même si le volume reste faible, la régularité des soutenances de thèse semble montrer que cette politique est payante. Il reste donc encore des marges de progression, notamment en matière de comités de suivi des thèses lorsque les sujets s'y prêtent.

Les doctorants bénéficient d'une bibliothèque comportant de nombreux ouvrages et revues, une partie du budget de fonctionnement de l'unité étant dévolue à leur achat. S'ils sont satisfaits des outils qui leur sont ainsi offerts, ils souhaiteraient que le fonds documentaire continue d'être étoffé, en particulier s'agissant de revues dont l'abonnement, coûteux, devrait malgré tout être envisagé. C'est ici remarquer que les efforts financiers à destination des doctorants sont importants (soutien à la publication, déplacements à des colloques...) et que, en retour, les doctorants sont pleinement impliqués dans les activités de l'unité qui leur offre notamment la possibilité de participer, avec des enseignants-chercheurs, à une chronique de jurisprudence rédigée en partenariat avec la Cour d'Appel de Versailles.

Globalement, les doctorants rencontrés se montrent très satisfaits de leur laboratoire, indiquant qu'il existe une véritable vie au sein de l'unité, que les enseignants-chercheurs sont à leur écoute.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

La politique actuelle consistant, d'une part, à favoriser la recherche collective, à soutenir la recherche individuelle, en particulier celle des jeunes chercheurs, et, d'autre part, à valoriser l'identité de l'unité dans les milieux académique et professionnel, devrait continuer à produire des effets positifs. A cet égard, la restructuration des thèmes de recherche et la modification en conséquence de leur intitulé offrent une meilleure visibilité des thèmes traités au sein de l'unité, tout en assurant la continuité entre les deux contrats. Elle met également en relief la prise en compte de l'évolution de la composition de l'unité. Cette visibilité dans les domaines où le laboratoire se veut expert devrait accroître sa notoriété déjà bien établie.

C'est augurer de manière positive l'insertion de l'unité dans le cadre de l'Université Paris-Saclay.

Les recherches prévues au titre des différents thèmes sont substantielles et s'accompagnent de projets transversaux. L'organisation des recherches à travers quatre axes qui ne sont pas strictement cloisonnés se présente donc comme une démarche intéressante, car tendant à se doter d'outils d'analyse et de méthodologie communs. Le dossier souligne qu'une des réflexions centrales communes à l'ensemble des projets de recherche consiste à interroger l'efficacité d'un droit tourné vers l'individu (le droit privé) face aux nouveaux défis collectifs, spécialement dans un contexte d'effacement des frontières du fait de la mondialisation et de la dématérialisation des échanges. On soulignera la part importante consacrée à la dimension de recherche appliquée, trop rare dans les disciplines juridiques, et bienvenue dans les spécialités du laboratoire telles que le droit des affaires ou celui applicable aux nouvelles technologies. C'est là encore une voie intéressante à même de contribuer au défi que représente l'insertion du laboratoire DANTE dans l'Université Paris-Saclay. En ce sens, il importe de relever que le laboratoire est déjà partenaire des deux premiers instituts de Saclay (Institut de la société du numérique, l'Institut des Interactions entre Science, innovation et société (ISIS) La logique de réseaux et de partenariats dans laquelle s'inscrit le laboratoire DANTE est donc très positive, car gage de pérennité des actions (y compris au plan budgétaire) et du rayonnement (y compris institutionnel) du laboratoire.

4 • Analyse thème par thème

Thème 1 : CONTRATS ET MARCHES

Nom du responsable : M^{me} Muriel CHAGNY, M^{me} Natacha SAUPHANOR-BOUILLAUD, M^{me} Marie MALAURIE-VIGNAL

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	7	7
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	1	1
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	17	
TOTAL	25	8

• Appréciations détaillées

S'inscrivant dans le prolongement de l'une des orientations antérieures du laboratoire (droit des contrats / droit de la concurrence), le thème « Contrats et marché » intègre également désormais le droit de la consommation de même qu'il envisage le marché, à la fois, au sens de la théorie économique et à celui de marché unique de l'Union Européenne ainsi qu'avec la mondialisation qu'autorise le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il constitue un point d'ancrage intéressant pour fédérer les projets transversaux du laboratoire DANTE.

Le projet de recherche consacré aux « Regards juridiques et économiques sur la réparation privée et publique des dommages concurrentiels », n'avait pas été prévu dans le précédent contrat : il a obtenu le soutien financier du GIP justice, une convention de recherche ayant été conclue au titre de la période novembre 2011 à mars 2014, et a donné lieu à la remise du rapport intermédiaire en décembre 2013 ainsi qu'à plusieurs travaux et conférences (par ex. participation à la recherche Comparative Private Enforcement and Collective Redress Project conduite dans le cadre du réseau AHCR (Strathclyffe University). Un partenariat avec le Tribunal de Commerce devrait permettre la réalisation d'un colloque international sur « La réparation des dommages concurrentiels : entre concurrence et réformes », auquel devraient participer des personnalités françaises et étrangères du droit de la concurrence, contribuant à asseoir la réputation du laboratoire sur cette thématique.

L'autre thématique liée au marché unique et consistant à s'interroger sur le point de savoir dans quelle mesure le développement des nouvelles technologies et particulièrement du commerce électronique constitue un défi pour les droits nationaux, a été au cœur d'un colloque organisé en partenariat avec l'AFEC, le 5 octobre 2009, à l'occasion du renouvellement des règles européennes de concurrence applicables aux contrats de distribution, sur le thème « Distribution et internet : quels défis pour le droit de la concurrence ? » (actes publiés à la revue Concurrences).

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème est celui historique de création du laboratoire et il est bien maîtrisé par l'appui de multiples partenariats.

L'action phare tient dans le projet de recherche consacré aux « Regards juridiques et économiques sur la réparation privée et publique des dommages concurrentiels ».

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever :

- qu'il s'agit du thème historique du laboratoire qui le maîtrise parfaitement ;
- que le laboratoire sera certainement et nécessairement amené à s'appuyer sur la dynamique de ce thème transversal ;
- que les moyens issus de partenariats extérieurs sont au rendez-vous.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- on pourrait estimer que la thématique liée au marché unique ne fait pas suffisamment apparaître de projets structurants et n'offre pas les mêmes perspectives que d'autres axes alors même qu'elle pourrait être fédératrice ;
- l'identification de ce thème aux seules personnes qui en assurent la responsabilité (tel que cela ressort du dossier) est source de fragilité ;

▪ *Recommandations :*

Il pourrait être suggéré de s'appuyer nettement sur ce thème en tant que porteur de projets transversaux autour du marché.

Thème 2 : DROIT ET TECHNIQUES

Nom du responsable : M^{me} Valerie-Laure BENABOU, M^{me} Mélanie CLEMENT-FONTAINE, M^{me} Célia ZOLINSKY

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	6	6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	12	
TOTAL	18	6

● Appréciations détaillées

Tourné vers le droit des nouvelles technologies depuis sa naissance, le laboratoire DANTE a fait le choix d'élargir la problématique de ce thème, au-delà de la propriété intellectuelle et de s'attacher aux rapports du droit et de la technique autour de trois thèmes majeurs : le phénomène de la « dématérialisation » et des « univers virtuels » ; la relation entre « dommage et technique » ; l'« organisation juridique du partage des ressources ». Cet axe a donné lieu à deux contrats de recherche pluridisciplinaires concrétisés par plusieurs colloques et écrits. Tel est le cas du projet ANR LISE (ANR-07-SESU-007-05), avec comme partenaires l'INRIA (pilote), Supelec, LORIA et l'Université de Caen, au sein duquel une expertise a été réalisée sur les aspects juridiques liés à la responsabilité encourue lors de la fourniture de logiciels dans un environnement donné.

Le projet LISE a donné lieu à une analyse des données jurisprudentielles sur la responsabilité dans les contrats informatiques afin de révéler des lignes directrices irriguant le droit des contrats informatiques et a permis de montrer la persistance de certaines incohérences. Parallèlement à la refonte du site internet « Juriscom.net » duquel le DANTE est partenaire, le choix a été fait d'intégrer cette base de données au sein de ce site sous une forme semi-collaborative. L'objectif final est de diffuser les éléments de cette base de données sous la forme d'une plateforme wiki semi-ouverte hébergée sur un site d'information juridique tel que Juriscom.net.

De plus, dans l'axe « organisation juridique du partage des ressources » : le DANTE a apporté son expertise juridique au Projet ANR CCCP – Prosodie (ANR-AA-PPPP-00), destiné à caractériser et classer les Communautés de Pratiques : Participation et Rôles individuels, Organisation interne, Droit et Institutions Externes, piloté par l'Institut Télécom Bretagne et avec comme partenaires l'Institut Mines Télécom, Université de Nice-Sophia Antipolis, Université Technologique de Compiègne, INRIA (LORIA). Outre plusieurs manifestations publiques et publications, le projet CCCP

Prosodie s'est achevé par un séminaire de clôture (24 septembre 2012, Maison des métallos, Paris) sur Les communautés au XXI^e siècle : retour ou mutation d'un phénomène à la croisée des expériences ? DANTE participe à un réseau international qui présentait ses travaux au Forum mondial de la société du numérique à Montréal en octobre 2013. De plus, sur l'initiative du DANTE ces thématiques vont être développées au sein de l'Institut ISIS de Saclay

La thématique de la « Dématérialisation » a principalement donné lieu à un colloque international sur « La vie numérique, mode d'emploi », organisé les 5 et 6 avril 2012, en partenariat avec la Cour d'Appel de Versailles, au moyen d'un BQR dédié. Cette manifestation a réuni l'essentiel des responsables des laboratoires juridiques travaillant en France, en Belgique et au Québec sur le droit des nouvelles technologies (DANTE, CERDI, CRIDS, CRDP, CECOJI, CUERPI, CEIPI, ERCIM) et les représentants de plusieurs institutions intervenant dans le domaine (HADOPI, CSA, OHMI) et également d'organisations professionnelles ou militantes (FING, Quadrature du Net). Mais en ce qui concerne la production d'instruments, le projet de réaliser une base de données des commentaires comparés des décisions de la CJUE mettant en exergue les décisions marquantes du droit d'auteur dans les différents États membres de l'Union Européenne n'a pu jusqu'à présent être mené à bien. Ce projet suppose la mise en place d'un réseau dans l'essentiel des pays membres de l'Union Européenne et nécessite un amorçage de fonds important. Or, le projet n'a pas été admis au titre du BQR, (format de la base de données (considéré comme non conforme à un projet de recherche) et les contacts pour un financement par la Commission Européenne n'ont pas eu de suite.

Au-delà des projets annoncés, l'axe de recherche « droit et technique » a été sollicité par des organisations professionnelles afin de participer à des projets scientifiques : colloque « L'originalité en photographie », Sénat, 31 mai 2010, publication des actes sur support CD-Rom sur fonds du BQR ; publication des actes de la conférence à la Revue Lamy du Droit de l'Immatériel (avec l'union des Photographes professionnels (anciennement UPC) et la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe) ; colloque « La preuve numérique à l'épreuve du litige », Cour d'Appel de Paris, 13 avril 2010 (Compagnie Nationale des Experts de Justice Informatique et Techniques (CNEJITA).

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème est très structurant et porté de manière très dynamique, s'appuyant sur une solide expérience des membres de DANTE. Si les contrats sont sources d'originalité et de développement il semble toutefois que la dépendance à cette source de financement risque, à terme de limiter la cohérence du thème.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever :

- que ce thème accueille de multiples problématiques structurantes ;
- qu'il présente par conséquent un fort potentiel de développement ainsi que de très nombreux partenariats académiques et extra-académiques ;
- que l'expérience réelle acquise est un gage de poursuite dans le sens de la qualité.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Le point faible ou risque suivant peut être souligné :

La forte dépendance aux contrats peut constituer un risque comme l'illustre le fait que certains n'ont finalement pas pu aboutir.

▪ *Recommandations :*

Il pourrait être suggéré que :

- la multiplication des projets ambitieux suppose peut-être d'opérer des choix et, à tout le moins, d'échelonner précisément les actions afin d'en dégager les étapes successives et les objectifs ;
- en ce sens, les partenariats acquis ou à venir pourraient intervenir comme autant d'étapes de développement renforçant ainsi la cohérence et la pérennité des projets portés par ce thème.

Thème 3 : ARBITRAGE

Nom du responsable : M. TOMAS CLAY, M^{me} Sandrine CLAVEL, M. Fabienne JAULT

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	6	6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	1	1
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	6	
TOTAL	13	7

• Appréciations détaillées

Le thème de recherche « arbitrage », est riche de multiples actions individuelles et collectives à travers de nombreux travaux et publications de référence visant à observer l'évolution de la discipline (arbitrage interne et international). L'un de ses principaux axes de recherche concerne l'attractivité du droit de l'arbitrage, la démarche de l'équipe consistant notamment à proposer différentes actions de diffusion scientifique autour de cette thématique. Outre les colloques « réunissant les plus grands noms de l'arbitrage », le thème présente la publication de chroniques (chronique trimestrielle « Droit de l'arbitrage », LPA), d'une newsletter et d'une revue entièrement dédiée à l'arbitrage et au commerce international (Versailles International Arbitration and Business Law Review, en français et en anglais créée en 2010).

Conclusion

▪ **Avis global sur le thème :**

Les nouvelles actions programmées sont prometteuses.

L'association étroite d'universitaires et de praticiens expérimentés, la diffusion appuyée de la pensée française en cette matière sont autant d'atouts pour le développement du thème.

▪ **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Il faut relever que des partenariats de qualité établis de manière solide sont gage de pérennité.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

On observera que le dossier ne fait pas ressortir de thèmes de recherche précis pour les années à venir ce qui pourrait constituer un risque pouvant être souligné.

▪ **Recommandations :**

Il pourrait être suggéré :

- d'accentuer la place accordée à l'arbitrage international du fait de la présence d'enseignants-chercheurs de qualité dans le domaine du commerce international ou du droit international des affaires.

- des liens plus forts avec d'autres axes (concurrence, nouvelles technologies) devraient être explorés.

Thème 4 : ATTRACTIVITE DU DROIT FRANÇAIS

Nom du responsable : M^{me} Anne Valerie LE FUR, M. Alexis CONSTANTIN, M. Benoît PETIT, M. Laurent NEYRET

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	6	6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	2	2
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	8	
TOTAL	16	8

- **Appréciations détaillées**

Le thème de recherche « Attractivité du droit » est devenu « Organisation et gouvernance des entreprises ». Il comportait initialement deux thématiques intéressant l'attractivité du droit des affaires et celle du droit des affaires internationales. Le dossier indique que le contexte de la crise financière et économique a conduit à privilégier l'analyse de l'attractivité du droit au regard des risques en particulier financier en organisant une réflexion associant l'unité de recherche, des juristes spécialisés et des économistes sur les moyens offerts par le droit pour appréhender spécifiquement le risque financier. La recherche s'est ainsi concentrée sur l'attractivité du droit financier et s'est concrétisée par un colloque, consacré à l'appréhension du risque financier par le droit (18 juin 2010, TGI de Versailles) lequel a fait l'objet d'une publication dans la Revue de droit bancaire et financier, décembre 2010.

En cours de contrat, cette recherche s'est enrichie, par la création d'un observatoire « Droit, Ethique, et responsabilité sociale de l'entreprise » (ODERSE) qui s'est donné pour champ de recherche un domaine encore assez peu investi par les juristes, celui de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et plus largement de l'éthique d'entreprise. Cette réflexion connaît par ailleurs des prolongements quant aux structures de sociétés et leurs modes de gouvernance ainsi que sur la production des normes, telles que les chartes et autres codes éthiques.

De même, la thématique de recherche « Attractivité économique du droit des affaires internationales » s'est donnée pour principal objet la problématique innovante de l'attractivité du droit des réseaux transnationaux qui, fondamentaux pour le développement de l'économie, ne sont pas ou peu appréhendés par le droit international privé et le droit du commerce international. Cette thématique a pris appui sur des travaux déjà menés en partenariat avec plusieurs laboratoires étrangers (Université de Trente, Italie ; Institut Universitaire Européen, Florence, Italie ;



Centrefor Business Research, Cambridge, Angleterre) et bénéficiant de financements européens. Plusieurs contributions ont ainsi pu être réalisées sur les questions relatives aux chaînes d’approvisionnement.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Même si on peut regretter l’abandon de l’intitulé originel et original au profit de celui, plus convenu, d’« Organisation et gouvernance des entreprises », ce thème - le plus jeune du laboratoire DANTE - se présente comme prometteur. Les actions à mener au titre de ce thème sont déjà bien identifiées et initiées.

Les thématiques “régulation comptable et financière” et “régulation sociétale et environnementale” sont d’actualité.

Les recherches menées sur ces questions devraient accroître la notoriété de l’unité auprès des entreprises et conforter sa position d’expert.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut relever que ce thème est très porteur, peu exploré en France contrairement à l’étranger.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Le risque de perdre l’originalité initiale par un retour à des thèmes par trop classiques peut être souligné.

▪ *Recommandations*

Il pourrait être suggéré de :

- poursuivre ce thème porteur, peu exploré en France contrairement à l’étranger, de l’attractivité du droit (au point, peut-être, de fédérer les quatre thèmes) ;

- de ne pas le diluer au profit d’un thème nettement moins original comportant des axes qui pourraient d’ailleurs trouver leur place au sein d’un thème consacré à l’attractivité du droit ;

- de garder l’esprit originel et original en le fondant dans le nouvel intitulé. En ce sens, Les thématiques “régulation comptable et financière” et “régulation sociétale et environnementale” sont incontestablement à privilégier.

5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Mardi 26 novembre 2013 à 9h00

Fin : Mardi 26 novembre 2013 à 18h00

Lieu de la visite : Université Versailles Saint Quentin-en Yvelines (UVSQ)

Institution : Université Versailles Saint Quentin-en Yvelines (UVSQ)

Adresse : 3 rue de la Division Leclerc, 78280 Guyancourt

Locaux spécifiques visités : Bibliothèque

Déroulement ou programme de visite :

9h00 : organisation du comité d'experts

9h15-10h00 : rencontre avec le vice-président Recherche de l'université, M. Christian DELPORTE

10h00-10h15 : rencontre avec le directeur adjoint de l'ED n° 538 CRIT, M. Jacques POTHIER

10h15-12h15 : rencontre avec l'équipe du laboratoire Droit des Affaires et des Nouvelles Technologies

12h15-12h45 : rencontre avec les doctorants de DANTE

16h30-18h00 : réunion du comité d'experts à huis clos.

Points particuliers à mentionner :

Pas de point spécifique à signaler, l'accueil du comité d'experts ayant été très bien organisé par le Laboratoire.

Le déroulement du programme de la visite s'est effectué selon ce qui avait été prévu.

6 • Observations générales des tutelles



Versailles, le lundi 14 avril 2014

Le président de l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines

à

*Dossier suivi par
Christian Delporte, Vice-Président du conseil
Scientifique chargé de la recherche et du
développement scientifique
Réf : JLV/CD/MC/DREDDVal 14-145*

Monsieur Didier Houssin
Président
Agence dévaluation de la Recherche et de
l'enseignement supérieur
20 rue Vivienne - 75002 PARIS

Réf. : [S2PUR150008327 - LABORATOIRE DROIT DES AFFAIRES ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES \(DANTE\) - 0781944P](#)

Objet : Evaluation des unités de recherche : Volet Observations de portée générale

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport de l'AERES concernant la demande de renouvellement de l'unité de recherche (EA 4498), dénommée «Laboratoire Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE)», portée par les professeures Muriel Chagny et Mélanie Clément-Fontaine.

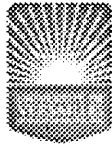
Nous considérerons les remarques et recommandations de l'AERES dans le développement de la politique scientifique et l'organisation de la recherche au sein de l'Université pour la période quinquennale 2015-2019 et dans le contexte de l'Université Paris-Saclay.

Nous vous adressons ci-joint les observations et commentaires du porteur de ce projet formulés au regard du rapport de l'AERES.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos cordiales salutations.


Jean-Luc Vayssière
Professeur des universités


UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Muriel Chagny et Mélanie Clément-Fontaine

Agence Nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur

Objet : Observations de portée générale

**Évaluation -S2PUR150008327 - LABORATOIRE DROIT DES AFFAIRES ET
NOUVELLES TECHNOLOGIES (DANTE) – 0781944P**

Guyancourt, le 8 avril 2014

Madame, Monsieur

Le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts ayant visité le laboratoire de Droit des affaires et des nouvelles technologies appelle de notre part les commentaires suivants :

Les membres du comité d'experts ont pris, à travers l'étude du rapport préalable et les échanges fructueux intervenus lors de la visite, une parfaite connaissance du laboratoire tant dans son ensemble que dans les quatre thèmes de recherche plus spécifiquement développés en son sein.

Sous le bénéfice de quelques observations assez mineures de type formel transmises par ailleurs, l'appréciation globale aussi bien que détaillée portée sur l'unité de recherche traduit avec fidélité, sur les différents items examinés, la réalité des activités et de la stratégie poursuivies par l'équipe du DANTE.

Riches d'enseignements, les recommandations formulées nourriront la réflexion à venir au sein de l'unité de recherche et inspireront, à n'en pas douter, les mesures à adopter dans le futur.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Laboratoire de Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE)
Faculté de droit et de science politique

3, rue de la Division Leclerc – 78280 Guyancourt – T. 01 39 25 53 88 – F. 01 39 25 53 89 – www.uvsq.fr